

vigueur et une netteté qui ont justement impressionné le tribunal et le public présent. Nous reproduisons ici une bonne partie de cette courageuse et saisissante déclaration.

Comme le président lui demandait : « Pourquoi êtes-vous restée à Kérinou, puisque vous avez été condamnée ? » La Sœur répondit :

« Je suis restée à Kérinou parce que je cherche vainement le lieu où je puisse me retirer sans courir les risques des poursuites. Nous ne sommes pas des révoltées, nous subissons la loi, nous ne la bravons pas.

« Il y a dix ans, j'étais directrice de l'école Saint-Julien de Landerneau. Persuadées que nous n'avions pas à demander l'autorisation, nous ne l'avons pas demandée. J'ai été jetée à la rue par toutes les forces policières et militaires réunies.

« Je suis allée à Saint-Pol-de-Léon. Là, l'établissement était autorisé formellement. Un décret survient qui nous enlève l'autorisation pour l'école. Je suis de nouveau sans emploi.

« Je viens à Kérinou. On y a demandé l'autorisation, mais le président du Conseil a répondu : « Je ne juge pas à propos de communiquer votre demande au Conseil d'État — qui seul, pourtant, a mission de statuer ; — fermez votre établissement. »

« Donc, Messieurs, à Landerneau, j'ai été jetée à la rue parce que je n'avais pas demandé l'autorisation ; à Saint-Pol, je l'avais, on me l'a retirée ; à Kérinou, nous la demandons, on nous la refuse. Que faire ? ... Nous rendre à la maison-mère ? ... Mais la maison-mère est une maison de formation et de repos, c'est dire qu'elle n'a pas été construite pour loger les 2 000 religieuses qui composent la Congrégation. L'espace y fait donc défaut. De plus, le budget déjà bien maigre pour entretenir nos Sœurs âgées, malades ou infirmes, pour leur donner les soins que nécessite leur pénible état, ne saurait suffire à la subsistance de tant de religieuses. . .

« Alors, que faire ? nous disperser ? Mais à dix nous ne constituons aujourd'hui qu'un établissement congréganiste ; dispersées, nous verrons émettre la prétention que nous en constituons dix, et on viendra nous sommer, à nouveau, de nous disperser. »

— C'est inexact, ont protesté les juges.

— C'est exact, a répliqué M. le Guen, l'éminent avocat du